

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 novembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 23 novembre 2015**

**2015 DDEES 157-G** Subvention exceptionnelle et avenant à la convention annuelle 2015 avec l'association PLIE de Paris nord - est (18e).

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose une subvention à l'association PLIE de Paris nord - est (18e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer l'avenant à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association PLIE de Paris nord est (18e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 197.120 euros est attribuée à l'association PLIE de Paris nord - est (n° SIMPA : 39803 - n° dossier : 2015-08227).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 197.120 euros sur le chapitre 65, mission 401, nature 6574 DF 55 007, rubrique D913 du budget de fonctionnement du Département de Paris, et versée en 2015 sous réserve du vote des crédits correspondants.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**